

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 2007 portant nomination de monsieur Philippe Wuillamier, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 28 mars 2008 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 07 avril 2008 ;

Vu l'ordonnance du Tribunal administratif en date du 24 juin 2008.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Arrêté du 26 juin 2008 relatif à l'emploi d'enseignant classe maternelle de l'école maternelle
de Luz-Saint-Sauveur – Rentrée 2008**

N° 33-2008

Article premier :

Est prononcé à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 :

- le retrait de l'arrêté N°28-2008 du 6 mai 2008 concernant la fermeture d'un emploi d'enseignant classe maternelle dans l'école nommée ci-dessous :

0650796M – LUZ-SAINT-SAUVEUR maternelle

Article 2 :

L'exécution de la décision par laquelle l'Inspecteur d'académie a, en date du 6 mai 2008, fermé un emploi d'enseignant classe maternelle à l'école maternelle de Luz-Saint-Sauveur est suspendue.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 26 juin 2008

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de
l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

signé

Philippe Wuillamier